

LETTRE DU PÈRE DENIS LAPRISE À L'ABBÉ BOILY

Lac-Étchemin, le 19 mai 2005

À qui de droit,

Après avoir lu une première fois et d'une manière superficielle la lettre que me fait parvenir l'abbé Léon Boily, je l'ai reprise avec plus d'attention. Je vous fais parvenir les quelques réflexions que j'écris à la suite de cette seconde lecture:

1. La première demande que je me fais est celle-ci: Pour qui se prend-il, l'abbé Léon Boily? Oui, pour qui se prend-il pour s'autoriser à sonder les coeurs et les reins des confrères Fils de Marie qu'il a quittés depuis dix ans, et à tester leur fidélité dans leur sacerdoce?
2. Que sait-il de chacun et comment se permet-il, à brûle-pourpoint, de leur demander ce qu'ils vivent en tant que prêtre et de leur faire des reproches? Dans l'Évangile de saint Matthieu, on lit au chapitre 7, 1-5, sur le thème: «*Ne pas juger*», ce qui suit et je cite in extenso.

«Ne jugez pas, pour ne pas être jugés; car, du jugement dont vous jugez, on vous jugera et, de la mesure dont vous mesurez, on usera pour vous.

Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'oeil de ton frère? Et la poutre qui est dans ton oeil à toi, tu ne la remarques pas!

Ou bien comment vas-tu dire à ton frère: “Attends, que j'enlève la paille de ton oeil”, alors qu'il y a une poutre dans le tien?

Hypocrite, enlève d'abord la poutre de ton oeil, et alors tu verras clair pour enlever la paille de l'oeil de ton frère.»

N.-B. – Dans la deuxième partie de la lettre, nous remarquons plusieurs incohérences qui semblent s'enraciner dans une espèce de mégalomanie.

3. D'abord, l'abbé Boily se pose en Maître ou directeur spirituel, comme s'il avait une quelconque autorité sur les confrères. Encore une fois, pour qui se prend-il; de qui tient-il son mandat?

Un prêtre qui estime un confrère comme il se doit, qui a le souci de son bien spirituel et qui désire lui venir en aide véritablement, ne pose pas des questions qui apparaissent comme des dards venimeux. Car, en même temps qu'il interroge et pose une question, on sent le jugement qui frappe. Un véritable ami ne pose pas la problématique de «la Vigne du Seigneur et de la branche coupée» à un confrère afin de le culpabiliser en lui faisant craindre une condamnation par le Seigneur.

Chacun sera jugé par Dieu lui-même sur le «service d'amour» rendu au Christ, à l'Église et aux frères et soeurs de l'humanité.

4. L'abbé Boily ose même jusqu'à se faire l'accusateur et le justicier des confrères en leur attribuant le péché, la faute d'avoir enseigné l'hérésie. Ce qui est totalement faux. Jamais personne n'a été incité à enseigner dans l'Armée de Marie autre chose que les Vérités de la Foi de l'Église catholique

romaine. Si quelqu'un affirme avoir été contraint à dire ou à enseigner quelques Vérités en dehors de la Foi catholique, il est un fieffé menteur.

5. Qui prétend être le «père spirituel» et le «père de la Famille des Fils et Filles de Marie» pendant 14 ans et qui abandonne tout sous prétexte d'avoir été rejeté par la fondatrice?

À le lire, on croirait avoir affaire à un grand recruteur de vocations parmi les Fils de Marie. Combien de jeunes confrères se réclament de sa paternité spirituelle?

6. Les comparaisons sont toujours odieuses, surtout dans le fait que l'abbé Boily fait des quiproquo en mêlant tout. Que viennent faire, dans une lettre du genre, les deux prêtres séculiers du diocèse de Mandeville, en Jamaïque? Quelle comparaison! Je trouve cela très malhonnête et déplacé de sa part, alors qu'il n'a même pas les données pour poser un jugement de valeur sur le dossier de ces deux prêtres.
7. L'abbé Boily invite à «répondre selon sa conscience»? C'est ce qui a toujours été conseillé par nos Supérieurs et par notre Fondatrice. Cette dernière nous a constamment rappelé que nous étions libres et qu'elle nous aimerait toujours, même si l'on quittait; sur ce point, on ne peut rien lui reprocher. Tant aux religieux Fils de Marie qu'aux religieuses Filles de Marie, aussi bien qu'aux Chevaliers de Marie, elle a dit en maintes circonstances:«La porte est ouverte pour entrer (dans l'Oeuvre). La porte est ouverte pour ceux qui veulent partir.»
8. Ce qui intrigue dans la dernière partie de la lettre est ce rôle que l'abbé Boily s'arroge et se donne. Il s'insurge et se présente avec une mission de sauveur de vocation sacerdotale. Cette manière de faire m'apparaît plutôt désagréable. Par ses insinuations, il essaie de détourner et de faire dévier les confrères de leur vraie vocation: celle d'accomplir la Volonté de Dieu là où il les a appelés.

Pour ma part, depuis trente-cinq ans, je travaille auprès de Marie-Paule et c'est ce qui a justement sauvé mon sacerdoce. Il n'y a pas de raison pour que j'abandonne comme lui l'a fait; au contraire, j'ai toutes les meilleurs raisons pour continuer de promouvoir l'Oeuvre de la Communauté de la Dame de Tous les Peuples et de suivre la Fondatrice en qui j'ai une totale confiance.

9. Concernant le voeu de fidélité dont parle l'abbé Boily, si je dois faire appel à la promesse de fidélité à l'évêque qui m'a ordonné prêtre, je dois avouer que je suis «orphelin» depuis longtemps (S. Exc. Mgr Georges Cabana étant l'évêque qui m'a ordonné le 17 juillet 1965, il y a près de quarante ans).